



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge du lipœdème

Question écrite n° 12896

Texte de la question

Mme Aude Luquet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge du lipœdème. Cette maladie, aussi appelée des « jambes poteaux », est caractérisée par une accumulation anormale de graisse sous la peau, principalement au niveau des jambes. Elle touche quasi intégralement les femmes. Trop méconnue encore et mal diagnostiquée, cette maladie s'accompagne bien souvent de douleurs physiques et psychologiques qui peuvent être lourdes. Or les médecins généralistes, qui sont les premiers en contact avec les patients, ne sont pas formés à la prise en charge du lipœdème. De plus, les soins concernant cette pathologie sont peu ou pas remboursés. Résultat, entre l'apparition des premiers symptômes et un premier diagnostic, il s'écoule en moyenne 19 années. Ainsi elle lui demande comment le ministère entend renforcer le diagnostic et la prise en charge du lipœdème.

Texte de la réponse

Le lipoedème ne doit pas être confondu avec le lympoedème, ce qui est souvent le cas, comme le souligne la revue Phlébologie. Il s'agit plus particulièrement d'une répartition anormale du tissu adipeux allant des hanches jusqu'aux chevilles en épargnant le pied. La douleur au pincement, la peau souple, les ecchymoses fréquentes ou encore des signes d'insuffisance veineuse sont des signes cliniques qui caractérisent le lipoedème. A ce jour, il n'est pas possible de parler de traitement pour le lipoedème qui est plutôt un syndrome qu'une maladie. L'action sur les symptômes s'effectue principalement par la compression élastique pour lutter contre les dèmes pouvant survenir ou encore la chirurgie avec liposuccion et exérèse cutanée. Cette approche chirurgicale présente le risque de détruire les vaisseaux lymphatiques ayant pour conséquence l'apparition d'un lympoedème. Ainsi, l'indication chirurgicale ne peut être posée qu'après examen pour éliminer une pathologie lymphatique sous-jacente. L'action sur les symptômes s'effectue également par des conseils pratiques de vie au quotidien que ce soit sur le port de vêtements adaptés, des conseils diététiques prenant en compte l'état de santé du patient et une activité physique, notamment aquatique, qui peut également contribuer à diminuer les douleurs superficielles. Concernant la prise en charge de soins coûteux, les personnes atteintes de lipoedème peuvent faire une demande d'aide financière individuelle auprès de leur caisse primaire d'assurance maladie. En effet, l'action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie peut permettre de bénéficier d'une aide financière ponctuelle, en complément des prestations (remboursement des soins, indemnités journalières) habituellement versées. Il est également possible de déposer un dossier auprès d'une maison départementale des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12896

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10144

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4853